

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-CORSE**4/2025**REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 27 février 2025

Nombre de membres

. Afférents au C.M.  
19. En exercice :  
19. Qui ont pris part à la  
délibération : 16Vote  
Pour 14  
Contre 1  
Abstention 1L'an deux mille vingt-cinq,  
et le vingt-sept février

à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs OLMETA, COSTA, MORELLI, PANZA, et Mesdames SEBASTIANI, ROVERE, GUARDINI, SCOTTO, FERRAGUTI, SANCIU, VOLELLI

Procurations : Mme LOUIS à Mr MORELLI, Mr PAOLINI à Mr COSTA, Mr BENVENUTI à Mme GUARDINI, Mr SIMONETTI-MALASPINA à OLMETA,

Absents : Mr FEYDEL, Mr POLI et Mme PONZEVERA

Mr MORELLI Yoann a été nommé(e) secrétaire de séance.

DATE DE LA  
CONVOCAION  
20/02/2025DATE AFFICHAGE  
28/02/2025Objet de la délibération :**TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN PARC SPORTIF ET LUDIQUE DE L'ALISO**

Le Maire rappelle au Conseil la délibération 14/2024 du 22/02/2024 par laquelle il était décidé d'effectuer un inventaire écologique sur le site de l'Aliso, en vue d'une opération future.

L'étude ne relève pas d'élément qui s'opposerait à la réalisation du projet d'aménagement de l'Aliso.

L'objectif serait de créer des lieux de convivialité et de détente, vecteurs de lien social, et d'apporter un confort dans le partage de l'utilisation des espaces publics. Cet aménagement permettrait de sécuriser les déplacements piétons et d'assurer une liaison entre le centre du village et le secteur de la Roya.

Le projet se déroulerait en plusieurs tranches.

La première phase consisterait en l'aménagement du domaine public communal avec la création d'un terrain de tennis, d'une aire de jeux pour enfants, de terrains de pétanque, de cheminements piétons et de mobiliers urbains, tout en conservant les arbres existants et l'aménagement du bâtiment.

Le montant prévisionnel de l'opération est de **1.019.578,99 € HT** et le plan de financement s'établirait comme suit :

Organismes	%	Montant HT
ETAT	40,00	407 831,60
CDC	40,00	407 831,60
Commune	20,00	203 915,79
<b>TOTAL</b>	<b>100,00</b>	<b>1.019.578,99</b>

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la réalisation de travaux d'aménagement d'un parc sportif et ludique de de l'Aliso et le plan de financement ci-dessus proposé ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.